



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES
**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
FORCE OUVRIÈRE**

**II^{ème} CONGRÈS du SNP2E – FO
du 27 au 29 mars 2018 à FRÉJUS (Var)**

Résolution du Collège OPA

Le Collège des Ouvriers des Parcs et Ateliers, (OPA), réuni au Congrès du Syndicat national des personnels de l'équipement et de l'environnement FORCE OUVRIÈRE, du 27 au 29 mars 2018 à FRÉJUS, se félicite de la réussite de la fusion entre le SNPETULTEM et le SNPTECTIT, devenu le SNP2E FO. Il félicite les Sections et le Secrétariat national pour leur investissement à la réussite de cette fusion.

Défense du service public et de nos missions

Le collège OPA s'inscrit pleinement dans le combat contre la casse du Service public Républicain et des statuts particuliers des Agents qui le mettent en œuvre, prônée par Action Publique 2022. En ce sens, le collège OPA **condamne** cette spirale infernale qui conduit à la destruction du service public, des statuts, de nos missions, de nos métiers, de notre technicité et de notre avenir.

Conscient que l'application de la politique anti-fonctionnaires du gouvernement impactera les futures négociations sur l'avenir statutaire des OPA, le collège OPA **mandate** le Syndicat national afin d'organiser la riposte à la hauteur des attaques dont nous sommes tous victimes.

Le Collège OPA **s'oppose** aux annonces sur le devenir des DIR, avec leur possible mise en Établissement Public, dans le seul objectif de supprimer les postes et les missions des Personnels publics pour les transférer à ceux des Sociétés du capital.

De même, il **dénonce** la baisse des effectifs et de moyens imposée aux Établissements Publics (CEREMA et VNF) qui conduit à la disparition de ces services.

Le collège OPA **incite le Congrès** à prendre une résolution spécifique qui condamne cette politique et qui appelle à la combattre par tous les moyens, y compris la grève !

Devenir statutaire, recrutement et pension

Le Collège OPA rappelle son attachement indéfectible au régime particulier de retraite et au fonds spécial des pensions des Ouvriers des établissements industriels de l'État, et à un statut spécifique qui pérennise ses missions, ses métiers, sa technicité et ses emplois.

Le Collège OPA se félicite, par ses actions, de la levée du moratoire sur le recrutement imposé injustement aux Ouvriers d'État et exige le recrutement immédiat d'OPA sur tous les postes vacants. Le manque de recrutement, à la hauteur des besoins, a pénalisé et continue à pénaliser lourdement la gestion des Personnels, le Fond Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) et le fonctionnement des

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

Services et établissements publics.

Il félicite le secrétariat national du SNP2E d'avoir tout mis en œuvre pour aboutir à ce résultat, notamment lors de la grève et action nationale OPA du 26 mai 2016, et pour leurs actions décisives auprès des Parlementaires. Le combat et la stratégie menés par le SNP2E-FO, avec le soutien de la FEETS-FO et de la FGF-FO sur ce dossier, ont été exemplaires.

Il dénonce la lenteur de l'administration quant à la mise en œuvre de la levée de ce moratoire.

Le Collège exige également :

- **l'ouverture immédiate de discussions avec le Ministère pour définir l'avenir statutaire et salarial des OPA.**
- l'arrêt de la suppression des postes et des effectifs d'OPA.
- le maintien des missions des OPA au sein des Services et Établissements publics du Ministère

Salaires, indemnités et gestion :

Le collège OPA exige une égalité de traitement pour l'ensemble du corps des OPA, et notamment sur les volets prime de métier et prime de scaphandrier.

Il exige l'augmentation immédiate d'au moins 8% du taux horaire de toutes les classifications OPA et **condamne** le blocage des salaires subi depuis plus de cinq ans !

Il exige la révision complète de l'arrêté sur les classifications afin d'assurer :

- un déroulement de carrière pour chaque OPA,
- la prise en compte des métiers réellement exercés par les OPA,
- la revalorisation du salaire de base des Ouvriers Qualifiés et Ouvriers Expérimentés avec un minimum de 120% du SMIC ,
- la revalorisation de la prime d'expérience, comme le prévoit l'article 5 de son Décret, dès lors qu'il y a une valorisation du salaire de base,
- la suppression des 3 zones d'abattement de paye,
- le remboursement immédiat du trop-perçu de charges sur le complément de la prime de rendement, pour les OPA en activité.

Il dénonce la baisse incessante de la masse salariale, dans les Établissements Publics, qui freine le déroulement de carrière des OPA.

Il exige l'application des engagements -non respectés- de deux ministres revalorisant le plafond de la prime d'ancienneté à 30 %.

Il dénonce la modification de l'article 13 du Décret de 65 portant sur la prime de rendement sans lui fixer de plancher, et ne tenant pas compte de la revendication FO sur l'instauration d'un plancher à 10 % et d'un plafond à 30 % !
Revendication que nous continuons à porter.

Il revendique :

- l'instauration d'un treizième mois,
- l'application de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) à tous les OPA,
- une revalorisation de la prime de métier pour tous les OPA, notamment pour les OPA n'ayant pas bénéficié d'un protocole particulier, en s'alignant sur les protocoles DIR et VNF,
- que l'ensemble des primes soit pris en compte dans le calcul de la retraite,

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

- le versement de la prime d'ancienneté à raison de 1% par an.

Il revendique également la revalorisation de l'indemnité spécifique de plongée pour les OPA scaphandriers, laquelle est gelée depuis plus de dix ans.

Il revendique la mise en place de formations accompagnées de moyens pour tous les OPA, notamment pour ceux affectés à de nouvelles missions, mais aussi pour faire face à l'évolution des métiers.

Le collège revendique la préservation de l'indemnité outre-mer.

Il exige le maintien en zone 1 de la rémunération des OPA des Antilles, en attendant la suppression des zones.

Il exige l'égalité dans le déroulement de carrière et la rémunération des OPA quel que soit leur Service d'affectation, établissement public, ou collectivité.

Il réaffirme son attachement indéfectible à l'affiliation des OPA au FSPOEIE, partie intégrante du statut des OPA,

Il exige un dépistage immédiat et un suivi de tous les OPA actifs et retraités qui sont ou ont été exposés à l'amiante ou à d'autres produits reconnus nocifs pour la santé.

Il revendique l'extension du dispositif amiante à tous les OPA.

Il revendique le départ à la retraite à taux plein pour tous les OPA après 37,5 années de cotisation.

Le Collège OPA **dénonce** l'impossibilité de mobilité pour de nombreux OPA, notamment ceux qui sont MADSLD et **exige** une circulaire Ministérielle qui leur permette de postuler sur des postes techniques de fonctionnaires.

Services du ministère et Établissements Publics :

Le Collège OPA exige un dispositif de maintien des rémunérations pour tous les OPA dont les services ou établissements sont ou seront restructurés ou transférés.

Il exige, notamment pour les Établissements publics, le maintien du statut et le recrutement d'OPA quel que soit leur statut juridique.

Il s'oppose à toute externalisation des missions et **exige** la pérennisation des postes d'OPA dans les DIR, les DIRM, Établissements publics et autres services de l'État.

Il exige l'application immédiate et sans restriction du décret relatif au mouvement d'aéronefs.

OPA mis à disposition des Collectivités sans limitation de durée (OPA MADSLD)

Le Collège dénonce :

- l'abandon par l'État de la gestion de carrière des OPA MADSLD.
- le comportement illégal et inadmissible de certains responsables de collectivités territoriales qui transgressent la loi de 2009, notamment pour les possibilités de promotions ou de reconnaissance d'exposition aux matières dangereuses.
- l'impossibilité de mobilité infligée aux OPA MADSLD.
- l'inégalité de traitement sur le régime indemnitaire en fonction des services et des dates de mise à disposition.

Il exige un déroulement de carrière pour **tous** les OPA mis à disposition sans limitation de durée, dont l'État doit être le garant.

De plus, **il revendique** la mise en place immédiate d'une charte garantissant un cadre commun de gestion pour **tous** les OPA.



Le Collège OPA mandate les instances nationales du SNP2E FO pour faire aboutir les présentes et légitimes revendications et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour celles qui pourraient naître de futurs travaux par tous les moyens y compris en appelant à la mobilisation de tous par la grève.